

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

13 MARS 2024

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 14 février 2024. Sont présents : Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

Monsieur Danick Harvey est absent.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2024-03-04

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption des états financiers 2023 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2024;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2024 ;
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mars 2024 ;
7. Approbation des comptes à payer (173 562,59 \$) ;
8. Adoption du règlement no 376 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 261 concernant certaines dispositions applicables aux terrains ;
9. Autorisation à la MRC de Charlevoix-Est de procéder à la vente des immeubles pour taxes impayées et approbation de la liste des taxes municipales à recevoir (arrérages);
10. Modification des règlements d'urbanisme – Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en urbanisme ;
11. Adoption du bilan annuel d'activités en sécurité incendie de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour l'année 2023 ;
12. acceptation de l'offre de services du cabinet Benoît Côté comptable professionnel agréé inc. pour l'audit du programme TECQ 2019-2024 ;

13. Acceptation de l'offre de services professionnels du cabinet comptable Benoît Côté comptable professionnel agréé inc. pour l'audit des états financiers pour les années 2024 et 2025 ;
14. Recommandation de paiement pour la facture no 23244 de SPE valeur assurable pour l'évaluation de bâtiments, d'équipements et de véhicules incendie au montant de 12 255 \$ avant taxes ;
15. Recommandation de paiement pour la facture no 10792 de l'OBV de Charlevoix-Montmorency pour la production d'un rapport de caractérisation (6 095,26 \$ avant taxes) ;
16. Résolution d'appui et d'autorisation pour la participation au projet de partenariat pour l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs et de leurs principaux tributaires dans la municipalité d'après l'offre de services de l'OBV de Charlevoix-Montmorency du 8 février 2024 au montant de 30 000 \$ sur trois ans ;
17. Offre de partenariat – Acceptation de la proposition de l'offre numérique pour les municipalités - *Le Charlevoisien* - au montant de 5 000 \$ avant taxes;
18. Dons et Commandites :
 - a) Regroupement de parents et amies de la personne atteinte de maladie mentale (La Marée) – adhésion 2024 ; (50 \$)
 - b) Tournoi de golf – Fondation de l'hôpital de La Malbaie, 7 juin 2024 ;
 - c) Club Lion Clermont-La Malbaie – Activité de financement – Brunch 21 avril 2024; (50 \$)
 - d) Chasse aux trésors de Charlevoix – Demande de commandite - catégorie bronze (100 \$);
 - e) Don au club de radio amateur (150 \$) ;
 - f) Gala Reconnaissance de l'École secondaire du Plateau - Demande de commandite (100 \$) ;
19. Correspondance
 - a) Remerciements - Fondation Philippe Laprise ;
 - b) Suivi de la résolution 2024-02-21 par Poste Canada ;
20. Divers :
 - a)
 - b)
21. Suivis des membres du conseil;
22. Période de questions;
23. Levée de la séance.

2024-03-05

3. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter tel que rédigé, le rapport financier et du vérificateur pour l'année 2023 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

2024-03-06

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2024

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2024.

2024-03-07

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2024

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2024.

2024-03-08

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MARS 2024

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mars 2024.

2024-03-09

7. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de février 2024 au montant de cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux dollars et cinquante-neuf cents (173 562,59 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2024-03-10

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 376 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 261 CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TERRAINS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté un règlement de lotissement portant le numéro 261 ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément aux articles 123 et suivant de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-19.1) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire modifier son règlement de lotissement numéro 261 concernant certaines dispositions applicables aux terrains ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du premier projet de règlement a été donné à la séance du 8 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement (**P-001**) a été adopté à la séance du 8 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE l'avis public informant de la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 6 février 2024 ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le 12 février 2024 ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement est soumis pour adoption à la séance du 14 février 2024 ;

ATTENDU QUE l'avis public annonçant aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire a été publié le 29 février 2024 ;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée à l'égard du projet de règlement ;

EN CONCÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second règlement P-002 (no 376) visant la modification du règlement de lotissement no 261 concernant certaines dispositions applicables aux terrains.

2024-03-11

9. AUTORISATION À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES ET APPROBATION DE LA LISTE DES TAXES MUNICIPALES À RECEVOIR (Arrérages) ;

Il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à faire parvenir à la MRC de Charlevoix-Est, avant le 20 mars 2023, la liste des personnes n'ayant pas acquitté leurs taxes pour l'année 2022-2023 afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a soumis aux membres du Conseil municipal la liste des taxes impayées (arrérages) et que ceux-ci en ont pris connaissance et approuvent cette liste.

QUE le conseil autorise celle-ci à enchérir sur les propriétés en vente pour et au nom de la municipalité.

2024-03-12

10. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs veut aller en appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux professionnels en urbanisme à effectuer visant le plan d'urbanisme et les différents règlements s'y rapportant.

2024-03-13

11. ADOPTION DU BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit, dans les trois mois de la fin de son année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités pour l'exercice précédent;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le bilan annuel d'activités en sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour l'année 2023 ;

QUE le conseil autorise à ce que le rapport annuel d'activité en sécurité incendie soit transmis à la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. Madame Caroline Dion, Directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

2024-03-14

12. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DU CABINET COMPTABLE BENOÎT CÔTÉ COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. POUR L'AUDIT DU PROGRAMME TECQ 2019-2024

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de services professionnels de monsieur Claude Bouchard, CPA auditeur du Cabinet comptable professionnel agréé Benoît Côté afin d'effectuer l'audit du programme TECQ 2019-2024 au taux de 95 \$ de l'heure avant taxes.

2024-03-15

13. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DU CABINET COMPTABLE BENOÎT CÔTÉ COMPTABLE PROFESSIONNEL GRÉÉ INC. POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 2024-2025

ATTENDU la proposition de services professionnels reçus du cabinet comptable Benoît Côté visant l'audit des états financiers pour l'année 2024 2025 en date du 5 mars 2024 ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par de Monsieur Rémi Simard résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la proposition de services professionnels du cabinet comptable Benoît Côté, CPA, afin qu'il soit mandaté pour effectuer les états financiers

- pour l'année 2024 pour un montant de 10 350 \$ plus les taxes applicables;
- pour l'année 2025 pour un montant de 10 925 \$ plus les taxes applicables;

QUE ces honoraires ne comprennent pas les travaux spéciaux en dehors du mandat d'audit.

QU'advenant les cas où la municipalité effectue un règlement d'emprunt ou des travaux spéciaux à exécuter, suite à l'approbation de la direction, ces derniers seront facturés au tarif à l'heure de 120 \$ plus les taxes applicables, et ce, en surplus du rapport financier.

QUE le cabinet Benoît Côté devra fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, tous les rapports requis.

QUE les rapports soient remis aux dates fixées par le MAMH.

2024-03-16

14. RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR LA FACTURE NO 23244 DE SPE VALEUR ASSURABLE POUR L'ÉVALUATION DE BÂTIMENTS, D'ÉQUIPEMENTS ET DE VÉHICULES INCENDIE AU MONTANT DE 12 255 \$ AVANT TAXES

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2023-09-15 visant l'acceptation de l'offre de services professionnelle pour l'évaluation de bâtiments, d'équipements et de véhicules incendie au montant de 12 255 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture 23244 pour les travaux professionnels effectués au montant de 12 255 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture 23244 visant les travaux professionnels en évaluation de bâtiments, d'équipements et de véhicules incendies au montant de 12 255 \$ avant taxes.

2024-03-17

15. RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR LA FACTURE NO 10792 DE L'OBV DE CHARLEVOIX-MONTMORENCY POUR LA PRODUCTION D'UN RAPPORT DE CARACTÉRISATION (6 095,26 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2023-02-13 visant l'acceptation de l'offre de services professionnelle pour la caractérisation de 6 lacs sélectionnés de Saint-Aimé-des-Lacs au montant de 10 158,75 avant taxes ;

ATTENDU QU'un premier paiement correspondant à 40 % du coût des travaux a été effectué ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture no 10792 correspondant à 60 % du coût total de la soumission pour les travaux professionnels effectués (paiement final) au montant de 6 095,26 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture 10792 visant les travaux professionnels pour la caractérisation de 6 lacs sélectionnés au montant de 6 095,26 \$ avant taxes.

2024-03-18

16. RÉOLUTION D'APPUI ET D'AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION AU PROJET DE PARTENARIAT POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES LACS ET DE LEURS PRINCIPAUX TRIBUTAIRES DANS LA MUNICIPALITÉ D'APRÈS L'OFFRE DE SERVICES DE L'OBV DE CHARLEVOIX-MONTMORENCY DU 8 FÉVRIER 2024 AU MONTANT DE 30 000 \$ SUR TROIS ANS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une proposition de partenariat de l'OBV de Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) le 8 février 2024 (mise à jour du 8 mars 2024) pour l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs et de leurs principaux tributaires sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

ATTENDU QUE cette proposition de partenariat a pour objectif la réalisation de diverses actions pour freiner la diminution de la qualité de l'eau des plans d'eau et de certains tributaires sur le territoire ;

ATTENDU QUE pour veiller à la réalisation de ces actions, l'OBV-CM souhaite soumettre une demande de financement pour le programme communautaire ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada ;

ATTENDU QUE le programme ciblé peut financer jusqu'à 50 % les projets visant l'amélioration de la qualité de l'eau douce jusqu'à une concurrence maximale de 100 000 \$;

ATTENDU QUE la contribution adressée à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dans le cadre de ce partenariat est de 10 000 \$ par an pendant trois ans, soit la durée du projet, pour un montant total de 30 000 \$;

ATTENDU QUE la proposition déposée (mise à jour du 8 mars 2024) est conditionnelle à l'implication des tous les partenaires selon le montage financier présenté dans le document incluant l'acceptation de la demande d'aide financière au volet ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada pour un projet total de 120 000 \$ sur trois ans ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise sa participation à titre de partenaire pour la réalisation de projets visant l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs et de leurs principaux tributaires sur le territoire de la Municipalité tel que présenté sur la proposition du 8 février 2024 et selon la mise à jour du 8 mars 2024 ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs appuie l'OBV-CM pour le dépôt d'une demande d'aide financière au volet ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à titre de partenaire s'engage à une contribution financière de 10 000 \$ par an sur trois ans pour un montant total de 30 000 \$ conditionnel à l'adhésion de tous les partenaires incluant l'acceptation de l'aide financière au volet d'ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada pour un montant de 60 000 \$ suite à la demande déposée par l'OBV-CM ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise madame la Mairesse, Claire Gagnon, ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe, à signer tous les documents afférents.

2024-03-19

17. OFFRE DE PARTENARIAT – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE L'OFFRE NUMÉRIQUE POUR LES MUNICIPALITÉS – LE CHARLEVOISIEN – AU MONTANT DE 5 000 \$ avant taxes

ATTENDU QUE les élus de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tiennent à souligner l'importance des médias en région et leur rôle fondamental comme acteur incontournable dans le traitement et la diffusion de l'information ;

ATTENDU QUE *Le Charlevoisien* entreprend un important virage numérique alors que plus de 100 000 \$ seront investis dans l'amélioration numérique notamment un environnement dédié à l'activité municipale ;

ATTENDU QUE *Le Charlevoisien* propose, par souci d'équité, aux municipalités et/ou MRC du territoire différents forfaits basés sur une tarification en fonction du budget de ces municipalités et/ou MRC ;

ATTENDU QUE pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs le forfait s'élève à 5 000 \$ pour un an (avril 2024 à avril 2025) ;

ATTENDU QUE le forfait proposé qui inclut le graphisme se compose des éléments suivants :

- Avis publics, budgets et appels d'offres illimités;
- Cinq (5) offres d'emplois, incluant emplois vedettes ;
- Communiqués intégraux illimités;
- Cinq (5) avis d'urgence ;
- Trois (3) contenus marketing ;
- 50 000 impressions format bannière flottante ;

ATTENDU QUE le forfait est conditionnel à l'engagement de la grande majorité des partenaires municipaux du territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de partenariat tel que proposé par *Le Charlevoisien* et tel que décrit à la proposition du 4 mars 2024 ;

QUE le Conseil autorise l'acceptation du forfait à 5 000 \$ pour un an soit d'avril 2024 à avril 2025.

2024-03-20

18. DONS ET COMMANDITES

- a. Regroupement de parents et amies de la personne atteinte de maladie mentale (La Marée) – Adhésion 2024 (50 \$)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise un don de 50 \$ pour l'adhésion annuelle au regroupement de parents et amies de la personne atteinte de maladie mentale (La Marée).

- b. Tournoi de golf – Fondation de l'hôpital de La Malbaie, 7 juin 2024

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'inscription de Madame la Mairesse, (parcours non-membre avec cocktail) pour participer au tournoi de golf de la Fondation de l'hôpital de La Malbaie le 7 juin 2024 au montant de 160\$.

- c. Club Lion Clermont – La Malbaie – Activité de financement – Brunch du 21 avril 2024 (50 \$)

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise un don de 50 \$ au Club Lion Clermont-La Malbaie.

- d. Chasse aux trésors de Charlevoix – Demande de commandite – catégorie bronze (100 \$)

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un plan de visibilité (commanditaire *Bronze*) à la Chasse au trésor de Charlevoix au montant de 100 \$.

- e. Don au club de radio amateur (150 \$)

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 150 \$ au Club de radio amateur de Charlevoix.

- f. Gala Reconnaissance de l'École secondaire du Plateau – Demande de commandite (100 \$)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une contribution financière de 100 \$ dans le cadre du Gala reconnaissance 2024 organisé par l'école secondaire du Plateau pour souligner la performance et la persévérance des élèves fréquentant l'établissement.

19. CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse, Claire Gagnon fait lecture des correspondances suivantes :

- a) Remerciements Fondation Philippe Laprise ;
- b) Suivi de la résolution 2024-02-21 par Poste Canada.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 55 et se termine à 20 h 27.

2024-03-21

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 27.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 13 mars 2024, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.